



QUÉBÉCOIS

BLOC
2021

Montréal, le 6 septembre 2021

Lise Martin
Hébergement Femmes Canada
lmartin@endvaw.ca

Madame,

Vous trouverez, ci-joint, les réponses au questionnaire que vous nous avez fait parvenir dans le cadre des élections fédérales 2021. Nous espérons que les réponses fournies vous permettront de mieux comprendre notre action politique.

Vous trouverez, dans les prochaines semaines, plus de détails concernant nos politiques sur notre site web : <http://www.blocquebecois.org/>

Nous vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

L'équipe électorale du Bloc Québécois 2021



1. Pouvez-vous donner des exemples concrets des mesures que prendra le Bloc Québécois pour mettre fin à la violence faite aux femmes?

Tout d'abord, la lutte contre la violence conjugale doit être intégrée dans un système cohérent de services sociaux et de santé. Ce que Québec a déjà. Le Bloc demande donc la hausse des transferts :

- **TCS :** Le Bloc demande donc une hausse de l'effort fédéral en santé jusqu'à 35 % des coûts du système (28 G\$).
- **TCPS :** Le Bloc demande à ce que le fédéral rétablisse les transferts en matière de services sociaux au niveau de 1990, avant que ceux-ci soient coupés par le gouvernement de l'époque (Annexe F du budget de Québec).

Ensuite, plusieurs projets de loi intéressants ont été déposés ces dernières années. Le problème c'est que les mesures sont divisées entre les différentes législations proposées. Nous nous proposons de présenter une motion qui intégrerait plusieurs de ces mesures afin de les étudier en comité parlementaire.

Quand on sait que la période la plus dangereuse pour la victime se situe entre l'accusation et le procès (donc la remise en liberté sous caution), il est important de tout mettre en œuvre pour protéger celle-ci. Donc la prévention en amont (par le réseau de santé et services sociaux du Québec incluant les services communautaires, évidemment), et la protection de la victime par la suite. Notamment,

- *L'amélioration de l'utilisation du concept de l'ordonnance volontaire du Code criminel;*
- *L'élargissement des mesures contre la violence aux autres membres de la famille et étudier comment agir auprès des jeunes;*
- *L'étude de la faisabilité d'imposer des conditions de mise en liberté avant procès comme le port du bracelet électronique ou la thérapie;*
- *L'appui au gouvernement du Québec de la mise en place du Tribunal spécialisé en violence sexuelle.*



2. Est-ce que le Bloc Québécois appuie le Plan d'action national contre la violence faite aux femmes et la violence fondée sur le genre? Pourquoi ou pourquoi pas?

Notre porte-parole sortante en matière de Condition féminine et des aîné.e.s et candidate du Bloc Québécois dans Shefford, Andréanne Larouche, s'est entretenue avec des représentants du gouvernement du Québec à cet effet. La conclusion est sans équivoque : le Québec a déjà un plan.

Non seulement a-t-il déjà un plan, mais les organismes de lutte contre la violence fondée sur le genre font partie du réseau de la santé et des services sociaux. Le gouvernement du Québec sait quoi faire. Il a seulement besoin de ressources. Les maisons d'hébergement aussi savent quoi faire et comment le faire. Elles ont besoin de financement adéquat et surtout, stable.

Si les autres provinces n'ont pas de système, effectivement ce serait une bonne idée qu'elles le fassent et le Bloc Québécois ne fera jamais obstacle à la volonté des autres provinces de se doter de telles ressources. Cependant, nous souhaitons simplement que le fédéral transfère la part de cette éventuelle politique à Québec qui a déjà l'expertise et le réseau.

3. Comment le Bloc Québécois veillera-t-il à ce que davantage de logements sûrs, accessibles et abordables soient disponibles pour les femmes qui fuient la violence?

Les logements sociaux et les maisons d'hébergement n'ont pas nécessairement la même fonction. Le logement social est un outil crucial pour permettre aux femmes de stabiliser leur situation après la crise et la première étape qui est de quitter le foyer.

Ce type de logement social spécialisé existe déjà, mais les ressources manquent. Justement, la semaine dernière, le gouvernement Legault demandait le plein contrôle en matière de logement, incluant les logements sociaux.

Il faut que ces logements soient développés et gérés dans le cadre d'un service public, et en cohérence avec les autres politiques sociales afin d'assurer un maximum de sécurité pour les femmes, d'accessibilité et d'intégration des services. Le temps presse, cependant, puisque récemment, les médias faisaient état du fait que le taux de refus des femmes dans les refuges était de 75 % à Montréal.



QUÉBÉCOIS

BLOC
2021

4. Le Bloc Québécois appuie-t-il l'ajout du contrôle coercitif au Code criminel du Canada?

Le Bloc Québécois a étudié avec intérêt le projet de loi C-247 sur le contrôle des comportements coercitifs au Code criminel du Canada au Comité de la Justice. Il s'agit d'une avenue très intéressante étant donné que la violence commence rarement avec des coups... D'ailleurs, notre parti avait également voté en faveur du principe du projet de loi C-247 (en 2^e lecture) avant de l'étudier en comité.

Plusieurs pays ont déjà des dispositions semblables, notamment le Royaume-Uni et l'Australie fait de même. Cela prouve que c'est possible de le faire. Cependant, l'aspect délicat est vraiment la définition claire de la conduite contrôlante et coercitive. Mais nous savons au moins que nous ne partirions pas de zéro pour étudier sa possible intégration dans le Code criminel.

5. Le Bloc Québécois s'engagera-t-il à augmenter le financement à long terme des organismes de défense des droits des femmes et de la justice pour les femmes, y compris les militantes de la base, afin qu'elles puissent effectuer leur travail essentiel?

Voir les réponses des trois premières questions.